



DÉMARCHE ESG

ARKÉA CAPITAL



Votre capital
confiance

DÉMARCHE ESG D'ARKÉA CAPITAL

- Filiale du groupe bancaire coopératif et mutualiste Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa Capital a depuis toujours une responsabilité particulière par rapport aux territoires sur lesquels il exerce son métier d'investisseur et adopte une stratégie d'investisseur à long terme au plus proche des besoins des entreprises régionales pour favoriser une croissance durable des territoires. Arkéa Capital accompagne comme actionnaire minoritaire les entreprises à tous les stades de leur développement dans le cadre d'un partenariat fondé sur des valeurs de disponibilité, d'écoute, de dialogue, de transparence, de respect mutuel et d'équité.
- Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté en 2015 d'une nouvelle stratégie en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), complétée, en 2019, par une feuille de route visant à renforcer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans ses métiers de financements et d'investissements. Arkéa Capital, filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa, a pour ambition de décliner cette stratégie ESG dans ses processus d'investissement et de suivi des participations.
- En 2017, Arkéa Capital a formalisé ses valeurs et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise au travers d'une charte ESG. Cette charte confirme le développement durable des territoires comme axe stratégique majeur, ainsi que la prise en compte de critères extra-financiers dans la politique d'investissement et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de progrès ESG. Depuis 2018, Arkéa Capital formalise la prise en compte de critères ESG dans ses décisions d'investissement pour les véhicules Arkéa Capital Investissement, Arkéa Capital Managers, Arkéa Capital Partenaire, West Web Valley 1 et We Positive Invest.
- En 2019, Arkéa Capital a adhéré aux Principles for Responsible Investment (PRI) confirmant ainsi sa démarche d'investisseur responsable et s'engageant à respecter les six principes de l'ONU :
 - ✓ Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement,
 - ✓ Etre un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires,
 - ✓ Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
 - ✓ Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actif,
 - ✓ Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes,
 - ✓ Rendre compte individuellement de nos progrès dans l'application des Principes.
- Arkéa Capital a également rejoint l'Initiative Climat International afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

1- PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS NOS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT

- Arkéa Capital s'est engagé à ne pas investir dans certaines activités conformément aux conventions internationales d'Oslo et d'Ottawa et à ses valeurs :
- ✓ Activités de production ou commercialisation de mines antipersonnel et bombes à sous munition,
- ✓ Industries de jeux d'argent et de hasard,
- ✓ Activités de production ou commercialisation de tabac,
- ✓ Activités en lien avec la prostitution et la pornographie,
- ✓ Activités de production de charbon ou de production d'énergie à partir de charbon.

Afin d'accompagner l'ambition du groupe Crédit Mutuel Arkéa de sortie du charbon avant 2030, Arkéa Capital s'interdit les nouveaux investissements selon 3 critères :

Critère relatif	Critère absolu	Critère d'expansion
Plus de 10 % du chiffre d'affaires dans le charbon thermique (mines et centrales)	Plus de 10 millions de tonnes de charbon extraites par an	Dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon
Plus de 10 % d'énergie à partir de charbon	Plus de 5 GW de capacité de production d'énergie à partir du charbon	Projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures charbon
		Plans d'expansion de la capacité de production d'énergie à partir du charbon

- En phase d'investissement, l'équipe d'Arkéa Capital réalise une revue interne simplifiée en s'appuyant notamment sur un outil sectoriel d'aide à l'analyse ESG des opportunités d'investissement, outil construit avec un consultant externe.

Les critères d'analyse de l'outil d'analyse reposent sur l'étude de quatre grands enjeux extra-financiers en lien direct avec le développement durable :

- Gouvernance,
- Capital Humain,
- Environnement,
- Parties Prenantes Externes.

Partant du constat que les enjeux extra-financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre, Arkéa Capital a travaillé avec un consultant externe pour déterminer les indicateurs les plus pertinents pour chacun des 17 secteurs d'activité retenus dans l'outil¹ d'analyse pour chacun des quatre enjeux.

Les sujets traitant du changement climatique sont étudiés dans l'enjeu Environnement au travers de deux indicateurs :

¹ Agroalimentaire, Bâtiment, Industrie papetière & du bois, Business à impact social, Chimie, Distribution, Economie Circulaire, Energies – Transition énergétique, Industrie des biens d'équipement, Electronique, Médical – Santé, Nouvelles technologies, Services, Tourisme, Transport – logistique, Industries diverses, Pêche.

- Energie et gaz à effet de serre,
- Politique environnementale et système de management.

Pour chaque indicateur, la performance de l'entreprise est évaluée qualitativement : faible, moyenne ou forte. Une synthèse de l'évaluation ESG est intégrée au dossier de Comité d'investissement : la décision d'investissement s'appuie notamment sur cette analyse ESG. L'analyse ESG est complétée, le cas échéant, post-investissement.

2- ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPATIONS DANS LEUR DEMARCHE RSE

Arkéa Capital a pour ambition d'accompagner ses participations dans leur démarche RSE. Ainsi, pour chaque nouvel investissement réalisé à compter de 2018 par l'un des véhicules sous gestion d'Arkéa Capital, l'objectif est de définir un plan d'actions ESG et d'en suivre annuellement la réalisation.

Cet objectif est formalisé par une clause ESG insérée dans nos pactes d'actionnaires.

En 2019, afin de suivre la performance ESG de son portefeuille, Arkéa Capital a collecté des informations ESG auprès d'une soixantaine de participations à partir d'un reporting couvrant les quatre enjeux extra-financiers : Gouvernance, Capital humain, Environnement (intégrant un volet changement climatique) et Parties prenantes externes.

Climat

Par la signature du manifeste de l'Initiative Climat International, Arkéa Capital reconnaît que le changement climatique aura des effets sur l'économie, sources de risques et d'opportunités pour les entreprises et s'engage à :

- Se mobiliser pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP 21 de limiter le réchauffement climatique à 2 degrés,
- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille et à assurer la durabilité de la performance.

Arkéa Capital participe à des groupes de travail en collaboration avec la trentaine d'acteurs du capital-investissement adhérents de l'Initiative, des rencontres organisées en faveur du partage d'expériences et des bonnes pratiques face à la problématique du réchauffement climatique. Arkéa Capital entend s'appuyer notamment sur les outils développés par le collectif pour réaliser une première approche des émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille en 2020/2021 puis les accompagner dans la réduction de leurs émissions.

Cette adhésion est une première étape pour Arkéa Capital qui a pour objectif de définir une stratégie climat en 2021 et de la mettre en oeuvre progressivement à compter de 2021/2022.

Impact

Arkéa Capital gère le fonds We Positive Invest lancé par le Crédit Mutuel Arkéa en 2016. We Positive Invest, fonds à impact, doté de vingt millions d'euros par le groupe Crédit Mutuel Arkéa, finance les entreprises innovantes évoluant sur 3 secteurs d'activité :

- la transition énergétique,
- l'économie circulaire et
- l'entrepreneuriat sociétal.

LISTE DES VÉHICULES CONCERNÉS PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

La démarche ESG couvre les nouveaux investissements réalisés depuis 2018 par l'ensemble des véhicules gérés par Arkéa Capital, en ce qui concerne l'intégration de critères ESG aux décisions d'investissement, à l'exception du fonds Breizh Armor Capital.

Les véhicules gérés par Arkéa Capital à destination de clients non professionnels (FCPR) demeurent concernés par les démarches mis en œuvre au sein d'Arkéa Capital; néanmoins au titre de leur démarche ESG et en conformité avec la position recommandation AMF n°2020-03, ces fonds ne prennent pas considération de critères ESG à l'exception des engagements pris au titre du Label Relance. Le label "Relance" vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI), cotées ou non.

COMMUNICATION

Sur 2017, Arkéa Capital a formalisé ses valeurs et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise au travers d'une charte d'engagements ESG. Cette charte confirme le développement durable des territoires comme axe stratégique majeur, la prise en compte de critères extra-financiers dans la politique d'investissement et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de progrès ESG. La charte ESG d'Arkéa Capital est disponible sur notre site internet.

En 2019, Arkéa Capital a répondu aux reporting transmis par (i) Bpifrance pour les participations détenues par le fonds West Web Valley 1 et (ii) Swen Capital Partners pour les participations détenues par les FIP Pluriel Ouest, Pluriel Ouest 2, Pluriel Ouest 3 et le FPCI Arkéa Capital 1.

Arkéa Capital établira un premier rapport annuel ESG en 2020 établi à partir du reporting réalisé en 2020.

ADHÉSION A UNE CHARTE

Arkéa Capital est signataire de la Charte des Investisseurs en Capital de France Invest (Association des Investisseurs pour la Croissance) depuis 2010.

Depuis 2019, Arkéa Capital est également signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) et a rejoint Initiative Climat International.

RISQUES DE DURABILITE

Arkéa Capital prend en compte les risques de durabilité à chaque étape du processus d'investissement, depuis l'analyse d'opportunité jusqu'au suivi post-investissement. Cette prise en compte est formalisée dans [la politique d'intégration du risque de durabilité](#).



www.arkea-capital.com

02 98 00 32 96

capital-investissement.contacts@arkea.com